LABORATOIRE DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET MONETAIRES

RAPPORT ATELIER D'ECHANGES ET DE PARTAGE DU 16 OCTOBRE 2020 SUR LE THEME :

INTERROGATION SUR LES STRATÉGIES DE GESTION DE LA DETTE EN AFRIQUE DANS LE CONTEXTE DE COVID-19: CAS DU SENEGAL

Par Dr Ndongo Mané KEBE / LAREM

Dakar, octobre 2020

AFRODAD: 31 Atkinson Drive, Hillside, Harare, Zimbabwe Mobile: +263 242 778531/6
Phone: 2912751-4 / Email: info@afrodad.co.zw ; afrodad@afrodad.co.zw ;
LAREM: FASEG/UCAD, Dakar-Sénégal BP : 47337 Dakar-Liberté, Dakar, Sénégal /
E-mail : sadieng@larem-ucad.org : www.larem-ucad.org

AFRODAD
AFRICAN FORUM AND NETWORK ON DEBTAND DEVELOPMENT
Brot für die Welt
LABORATOIRE DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES ET MONÉTAIRES
ATELIER NATIONAL D'ECHANGES ET DE PARTAGE

AFRODAD
AFRICAN FORUM AND NETWORK ON DEBTAND DEVELOPMENT
Brot für die Welt
LABORATOIRE DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES ET MONÉTAIRES
ATELIER NATIONAL D'ECHANGES ET DE PARTAGE
THEME : Interrogations sur les stratégies de gestion de la dette en Afrique dans le contexte de COVID 19, le cas du SÉNÉGAL

Table des matières

Sigles et Acronymes 3

Introduction 4

Rappel du contexte et des objectifs de la rencontre 4

Allocutions d'ouverture 6

Le Directeur du LAREM, Professeur Seydi Ababacar DIENG 6

Le Chef des Programmes et Analyste Politiques - Gestion de la Dette de AFRODAD, Monsieur Theophilus Jong YUNGONG 7

Le représentant du Ministre de l'économie du Plan et de la Coopération, Dr Serigne Moustapha SENE 7

Communications 9

Communication de Dr Marie Khèmess NGOM : « Situation de la riposte contre l'épidémie Covid-19 au Sénégal » 10

Communication de M. Tirivangani Motazu (AFRODAD) : « Lancement de la Charte de l'emprunt africain » 11

Communication de Dr Moustapha SENE : « La dette dans le contexte Covid-19 » 12

Communication de Mr Momar NDAW : « Force Covid-19 et Résilience » 14

Communication du Professeur Babacar SENE : « Les Eurobonds en Afrique à l'épreuve de la Covid-19 ». 14

Communication de Mr Mamadou Mignane DIOUF : « Quels arguments pour quelle stratégie pour une annulation de dette des pays africains et du SUD, dans un contexte de crise à la COVID19? »16

Recommandations 19

Contraintes et limites liées à l'organisation de l'atelier 20

Sigles et Acronymes

AFRODAD : African Forum and Network on Debt and Development

ARC : Assistance et de riposte aux catastrophes

BAD : Banque africaine de développement

BCE : Banque centrale européenne

BCEAO : Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BID : Banque internationale pour le développement

BOAD : Banque ouest africaine pour le développement

CEMAC : Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale

CESE : Conseil économique, social et environnemental

CNTS : Confédération nationale des travailleurs du Sénégal

CNUCED : Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement

CREMPF : Conseil régional de l'Epargne publique et des marchés financiers

CUSEMS : Cadre unitaire syndical des Enseignants du Moyen et du Secondaire

FED : Réserve fédérale des Etats unis

FMI : Fonds monétaire international

Force Covid-19 : Fonds de riposte et de solidarité contre les effets négatifs de la COVID-19

HCCT : Haut Conseil des Collectivités territoriales

IADA : Initiative pour l'annulation de la dette africaine

IDE : Investissements directs étrangers

LAREM : Laboratoire de recherches économiques et monétaires

ME : Marché des Eurobonds

MF : Marché Financier

ODD : Objectifs de développement durable

PAP2A : Plan d'actions prioritaires n°2 ajusté à la crise sanitaire

PIB : Produit intérieur brut

PPP : Partenariat public-privé

PPTE : Pays pauvres très endettés

PRES : Programme de résilience économique et social

UEMOA : Union économique et monétaire des Etats de l'Afrique de l'Afrique

Introduction

AFRODAD et le LAREM ont organisé le 16 octobre 2020, à l'hôtel Radisson Blu (Dakar) un atelier national, d'une demie journée, d'échanges et de partage autour du thème : **Interrogation sur les stratégies de gestion de la dette en Afrique dans le contexte de covid-19: cas du Sénégal.**

Cette rencontre a enregistré la participation de près d'une quarantaine d'acteurs nationaux :

- des institutions de la République : Assemblée nationale, Haut Conseil des Collectivités territoriales, Conseil économique, social et environnemental ;
- d'anciens ministres : MM Ibrahima SALL et Djibril NGOM (respectivement ancien ministre du Plan et du Budget)
- de l'Administration et Agences de l'Etat : Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ; Ministère de la Santé et de l'Action sociale ; Caisse de Dépôts et de Consignation ; Direction Générale des Douanes, Délégation pour l'Entreprenariat rapide des Jeunes et des Femmes, Comité de Suivi des Opérations Force Covid-19
- d'AFRODAD (à distance)
- du monde universitaire : la Faculté des Sciences économiques et de Gestion, le Centre de Recherches d'Economie appliquée ; Laboratoires de recherches, etc.
- des syndicats : Le Cadre unitaire syndical des Enseignants du Moyen et du Secondaire (CUSEMS), Confédération nationale des travailleurs du Sénégal (CNTS) ;
- de la Société civile : Forum citoyen, Forum social (altermondialiste), Comité national pour l'annulation de la dette publique ; et
- de chercheurs et autres personnalités ;

Le présent rapport revient sur les moments forts qui ont marqué la tenue de la rencontre. Il s'agit : de la cérémonie d'ouverture, la communication des panélistes et les discussions qui s'en ont suivies. Auparavant, il importe de rappeler le contexte et les objectifs de la rencontre.

Rappel du contexte et des objectifs de la rencontre

La crise sanitaire Covid-19 a servi de prétexte à AFORDAD et au LAREM pour s'intérroger sur les stratégies de gestion de la dette en Afrique dans un tel contexte, en s'intéressant de manière spécifique au cas du Sénégal. Le choix d'un tel thème a été fortement justifié par une analyse largement partagée par les acteurs au développement.

En effet, les plans de développement dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne se trouvent dans une situation difficile. Cela est dû à la faible mobilisation des ressources nationales et à l'augmentation des engagements de dette qui absorbent des ressources rares autrement destinées à investir dans le développement de la région. L'encours de la dette extérieure de l'Afrique subsaharienne est passé de 293 milliards de dollars en 2010 à 644 milliards de dollars en 2018. Son service de la dette en proportion des exportations est passé de 15% en 2010 à 28% en 2018.

Les analyses récentes du FMI ont montré qu'environ 7 pays de l'Afrique subsaharienne est déjà en situation de surendettement et 28 font face à des risques élevés à modérés de tomber dans ce piège. La dette publique moyenne était de 57% du PIB à la fin de 2018. Cette augmentation de la dette a été en partie expliquée par l'orientation des gouvernements africains vers les marchés

internationaux de la dette privée, profitant de taux d'intérêt mondiaux. Au même moment les gouvernements de l'Afrique subsaharienne ont également accru les emprunts intérieurs.

Cette situation d'endettement de l'Afrique est aggravée par l'épidémie de Covid-19 et par la forte baisse, dans les premiers mois de la crise, des prix des produits de base. La région sombrait déjà dans une crise de la dette avant le déclenchement de la COVID-19, de nombreux gouvernements ayant déjà des deficits énormes. Les gouvernements consacreraient jusqu'à 45% de leurs recettes publiques au paiement de la dette extérieure. Cela soulève des inquiétudes sur les perspectives de viabilité de la dette de l'Afrique subsaharienne. Il est probable qu'en raison des effets économiques de la pandémie de covid-19, l'Afrique entrera dans une récession qui peut bloquer le processus de développement et inverser les progrès économiques des dernières décennies. Cela aura un impact considérable sur la capacité de faire face au service de la dette de la région et la poussera vers une crise majeure de la dette.

Compte tenu de ces craintes, de nombreux pays africains sont donc confrontés à des risques élevé de déclin de la croissance, de mauvaises performances en matière de développement et de détérioration des conditions de vie, en particulier pour les pauvres et les vulnérables qui supportent le plus gros des difficultés économiques.

En ce qui concerne le Sénégal, la dernière analyse de viabilité de la dette du Sénégal est passée de faible à modérée en avril 2020. La dette des administrations publiques a plus que doublé depuis 2008 (23,9 %_ **base 1999**) atteignant **55,29** %[1] **(base 2014)** du PIB en 2018 et était projetée à **56,60** %[2] **(base 2014)** du PIB en 2019. Cela était largement dû aux emprunts extérieurs.

Le pays a émis des euro-obligations successives entre 2017 et 2018 pour un montant d'environ 3,3 milliards de dollars Américains. Cela indique clairement qu'une partie de l'emprunt a été contractée (sur le marché financier international) suivant des termes commerciaux. Une analyse plus approfondie montre que le service de la dette exprimé en pourcentage du PIB est loin derrière la dette des administrations publiques. Par exemple, la dette publique moyenne pour la période 2009 à 2018 était proche de 42% du PIB du pays, contre à peine 2,13% pour le service de la dette exprimé en pourcentage du PIB.

Dans le même ordre d'idées, le pays s'engageait en 2018 quatre fois plus dans le service de la dette extérieure qu'il ne le faisait en 2009. Son service de la dette extérieure est passé de 197,41 million USD à 829,41 million USD, ce qui est un indicateur apparent que de nombreux services publics étaient confisqués pour satisfaire la demande des créanciers extérieurs sur le service de la dette. La forte hausse de la dette publique ces dernières années appelle une stratégie pour stabiliser le ratio dette / PIB et surveiller activement les risques, en particulier avec les vulnérabilités créées par l'éclosion inattendue de la pandémie de covid-19. Il faudra un diagnostic et une analyse minutieux des stratégies actuelles de gestion de la dette pour suggérer des politiques prudentes d'emprunt et d'investissement.

Ainsi, la rencontre de Dakar, sur ce thème, s'est tenue dans l'optique de:

- examiner l'état actuel de l'endettement au Sénégal en contexte de COVID-19;
- évaluer de manière approfondie les indicateurs de viabilité de la dette du Senegal;
- examiner, discuter et tirer les leçons des précédents rapports sur la dette

[1] MFB_Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT_2020-2022). Page 4
[2] MFB_Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT_2020-2022). Page 4

- partager les points de vue des parties prenantes sur la manière de gérer efficacement les dettes dans les pays
- faire des suggestions de politiques qui peuvent éclairer la stratégie de gestion de la dette au Senegal

Allocutions d'ouverture

La cérémonie s'est déroulée sous la Présidence du représentant du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, le Coordonnateur de la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques, Dr Serigne Moustapha SENE. Ainsi, ont pris parole :

Le Directeur du LAREM, Professeur Seydi Ababacar DIENG

Professeur DIENG, dans son propos liminaire, a commencé par remercier l'ensemble des autorités et invités qui ont répondu présents à la rencontre. Il a souligné, en particulier, la présence :

- du Ministère de l'économie, du Plan et de la Coopération, représenté par docteur Moustapha SENE, Coordonnateur de la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques, et Président de cet atelier ;
- de l'Ambassadeur Babacar Bâ, Conseiller spécial du Président l'Assemblée nationale, Monsieur Moustapha NIASS ;
- des représentants du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et du Haut Conseil des Collectivités territoriales ;
- d'anciens ministres, en l'occurrence MM Djibril NGOM et El Hadji Ibrahima SALL
- du Professeur Chérif Sidy KANE, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université Cheikh Anta DIOP de DAKAR ; et
- d'autres éminents invités

Par ailleurs, Professeur Dieng a souligné la collaboration avec AFRODAD, dont la légitimité scientifique et institutionnelle sur les questions d'endettement, notamment des pays africains, n'est plus à démontrer. Cette collaboration, avec le LAREM, permettra d'entretenir des réflexions nourries et éclairées sur l'actualité de l'endettement, et autres thèmes connexes, au niveau national, sous régional et même continental.

Abordant l'objet de la rencontre, le Directeur du LAREM a souligné que le Sénégal à l'instar des autres pays a mis en place un plan de résilience pour faire face à la crise sanitaire, qui s'est transformée en crise économique et social. Parmi toutes les options possibles pour financer ce programme, l'option de l'endettement semble la plus probable compte tenu de la situation économique nationale et de la conjoncture internationale.

Selon le FMI (2020), au 04 mai 2020, le montant total des prêts et « dons » attendu, pour l'année en cours, des donateurs bi- et multilatéraux s'élève respectivement à 610,3 et 233,8 milliards (mds) de FCFA. Au niveau bilatéral, l'Allemagne est le pays le plus généreux avec un don de 65,6 mds de FCFA, devant la France (5,8 mds de FCFA).

Au niveau multilatéral, c'est l'Union Européenne qui vient en tête avec un don de 81,3 mds de FCFA, suivie de la Banque mondiale (75 mds de FCFA). En termes de prêts, ce sont le Fonds Monétaire International (FMI) (265,5 mds de FCFA) et la Banque Islamique de développement (90 mds de FCFA) qui sont les plus grands contributeurs.

Ce qu'il faut noter est que l'impact de cette pandémie sur l'économie nationale, ne peut être apprécié pour le moment. Naturellement, l'impact serait positif à condition que les ressources empruntées soient utilisées efficacement. Une utilisation judicieuse de ces fonds pour financer des investissements pertinents pourrait relancer durablement l'économie nationale.

Le Chef des Programmes et Analyste Politiques - Gestion de la Dette de AFRODAD, Monsieur Theophilus Jong YUNGONG

Mr YUNGONG a tenu, à l'entame de son propos, à remercier tous les invités, chacun à son rang et titre, d'avoir répondu présents à la rencontre. Aussi, il a salué, sans manquer de souligner l'importance de la renforcer dans l'avenir, la collaboration avec le LAREM qui a permis d'organiser la présente rencontre de haut niveau à Dakar.

A la suite de cela, Mr YUNGONG a bien voulu présenter AFRODAD qui est méconnu pour la plupart des participants. Ainsi, il est revenu sur la création et les objectifs de l'organisation.

Il dira qu'il s'agit d'une organisation panafricaine créée de depuis 1994 et son siège se trouve au Zimbabwe. Sa mission de *contribuer à la croissance économique inclusive et au développement durable de l'Afrique en influençant les changements de politique sur la gestion de la dette et le financement du développement ancrés sur des approches basées sur les droits humains*, est adossée à une vision ***d'une Afrique prospère basée sur un développement équitable et durable***.

Pour atteindre de cette vision, sa stratégie est d'influencer les gouvernements africains à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des pratiques qui favorisent le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Ainsi, l'ONG agit sur trois thématiques majeures :

- la mobilisation des ressources intérieures ;
- la gestion de la dette ;
- le financement public international ;

Mr YUNGONG en soulignant que le thème du jour s'inscrit dans la deuxième, est largement revenu sur le contexte et les objectifs de la rencontre, tels que décrits dans les termes de référence. Il a terminé ses propos en réitérant ses remerciements et toutes les attentes de la rencontre.

Le représentant du Ministre de l'économie du Plan et de la Coopération, Dr Serigne Moustapha SENE

Dr SENE, au nom de son ministre de tutelle Mr Amadou HOTT, il a remercié tous les invités pour leur présence à cet atelier. Aussi, il a tenu à magnifier la collaboration entre le LAREM et AFRODAD qui a rendu possible cette rencontre sur un thème aussi pertinent et d'actualité et tout l'intérêt que son Ministère porte sur les réflexions autour de la relance de l'économie, conformément aux instructions de son Excellence, le Président de la République, Monsieur Macky SALL.

Il est revenu sur les résultats obtenus depuis le début de la mise en œuvre, en 2014, du Plan Sénégal Emergent[3], qui a permis au Pays de se placer au peloton de tête des pays en Afrique,

[3] Document de référence des politiques publiques qui a comme vision : Un Sénégal émergent à l'horizon 2035,

avec une croissance économique de plus de 6% depuis quelques années, contre une moyenne historique de moins de 3%, avec une bonne orientation des indicateurs macroéconomiques.

« *A cette dynamique de croissance se greffent aussi tout ce qui est transformations structurelles, les progrès en matière d'infrastructures et les mutations sociales. En guise de rappel, des bons significatifs ont été réalisés en termes d'inclusion sociale et territoriale, à travers des programmes phares de l'Etat (Promo Villes, PUMA, PUDC, La Couverture maladie universelle, le Programme national des Bourses familiales et sociales…)*

Relativement à l'agenda des ODDs, le Sénégal s'est classé 1er en Afrique de l'Ouest, 10ème en Afrique et 124ème au niveau mondial.

Le maintien de cette dynamique nécessite beaucoup de ressources. Ainsi, la mobilisation des ressources extérieures, en plus de celles intérieures, reste nécessaire.

En cela, l'endettement extérieur offre de réelles possibilités dans un contexte où les marchés domestiques sont peu développés. Toutefois, il convient de souligner que la dette extérieure présente de nombreuses limites. Cette ambivalence prouve toute la pertinence du présent atelier.

A la suite de l'initiative PPTE et l'initiative pour l'annulation de la dette du tiers monde, la dette en Afrique subsaharienne a été bien réduite ce qui a élargi l'espace budgétaire de ces pays pour prendre en compte la demande sociale. Cela a permis de noter des gains assez significatifs en matière de réduction de la pauvreté. Toutefois, au cours des dernières années, la reconstruction du stock de la dette a connu une évolution assez rapide avec des changements et des complexifications du profil de la dette.

Avant la covid-19, les ressources concessionnelles étaient sur une tendance baissière car peu de pays développés respectent les 0,7% à allouer à l'aide du fait de difficultés auxquelles ils sont confrontés. Parallèlement, plusieurs pays d'Afrique Subsaharienne ont accès aux marchés financiers qui exigent une certaine discipline pour lever des fonds. C'est le cas pour le Sénégal, qui a eu à lever beaucoup de fonds sur la période, libellés en devises exposant ainsi le pays à des risques de changes et à la volatilité des taux d'intérêt. En outre, de nouveaux prêteurs émergents sont apparus, notamment la Chine, l'Inde, la Turquie, avec des conditions, en termes de concessionnalité, différentes de celles traditionnelles. Cela accroît davantage les vulnérabilités de ces pays.

Dans ce sens, la Directrice internationale du FMI a récemment déclaré qu'en 2020, la dette mondiale devrait grimper à 100% de la richesse mondiale contre un plus de 80% il y'a un an (2019).

Par ailleurs, les IDE, constituent un levier permettant de financer le développement. Malheureusement, face à cette incertitude occasionnée par la crise, les IDE sont attendus en baisse de 20% (donnée d'octobre 2020) et les réserves de changes devraient baisser de 48% cette année.

Donc face à ces replis combinés, il est attendu un accroissement de la dette.

Le Sénégal tente tant bien que mal de faire face à cette période de turbulences. La dette est projetée, à la fin de cette année 2020, à 9176,3 milliards FCFA, correspondant à une hausse

de 11,5% par rapport à 2019, même si le niveau resterait en dessous du profond communautaire de 70%, plus précisément 64% du PIB.

La problématique de la dette n'est pas tout simplement technique. Une dimension politique s'y ajoute. A ce propos, il convient de saluer le leadership de son Excellence, le Président Macky SALL, au niveau communautaire. Les pays membres de l'UEMOA se sont réunis le 02 décembre à Dakar, sur initiative conjointe du Sénégal et du FMI. Au cours de cette rencontre ils ont pris l'engagement en faveur d'une dette soutenable au service d'un développement durable. Certains des points qui sont ressortis du consensus de Dakar font référence à la mobilisation des recettes et la gouvernance des ressources publiques.

Toujours dans cet élan, après le déclenchement de la crise sanitaire de la Covid-19, le Président Macky SALL a été le chantre africain de l'annulation de la dette afin d'orienter les ressources vers la résilience économique et l'appui aux populations. Ainsi, le Sénégal a adhéré à l'initiative du G20 qui vient d'être prorogée en juin 2021.

En matière de gestion de la dette, le Directeur de la Dette publique, Monsieur Babacar CISSE, a été élu en 2019, meilleur gestionnaire des dettes de marchés. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour renforcer les responsabilités du Comité national de la Dette publique qui doit donner son avis sur toute émission de dette. »

Mr SENE a conclu son allocution en réitérant ses remerciements à l'endroit d'AFRODAD et du LAREM et la disponibilité de son ministère à accompagner ses genres d'initiatives dont les contributions participent à instaurer un dialogue multi acteurs sur la gestion de la dette et donnent aux autorités les orientations nécessaires à renforcer le cadre de gestion de la dette publique.

Communications

A la suite de la cérémonie protocolaire d'ouverture, la deuxième phase de l'atelier a été abordée sous la présidence de **MM Djibril NGOM et El Hadji Ibrahima SALL anciens ministres de l'Etat du Sénégal en charge respectivement du Budget et du Plan**. Les différentes communications ont été assurées par :

- Dr Marie Khèmess NGOM (Directrice générale de la Santé) sur : **La situation de la riposte contre l'épidémie covid-19 ;**
- AFRODAD sur : **La Charte de l'emprunt africain ;**
- Professeur Babacar SENE (Professeur Agrégé des Sciences économiques, Directeur du Centre de Recherche d'Economie appliquée/ Faculté des Sciences économiques et de Gestion de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar), sur : **Les Eurobonds à l'épreuve de la Covid-19 ;**
- Dr Moustapha SENE, Coordonnateur de la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques / Ministère de l'Economie, de la Coopération et du Plan), sur : **La dette dans le contexte de Covid-19 ;**
- Mr Mamadou Mignane DIOUF (Forum social, Membre du Comité d'Initiative pour l'annulation de la Dette africaine (IADA)), sur : **Quels arguments pour quelle stratégie pour une annulation de dette des pays africains et du SUD, dans un contexte de crise à la COVID19 ;**

- Mr Momar NDAO (Membre du Comité Force-Covid 19, en charge du suivi des actions mises en œuvre dans le cadre du Plan de résilience économique et social), sur : **Force Covid-19 et résilience**

Communication de Dr Marie Khèmess NGOM : « Situation de la riposte contre l'épidémie Covid-19 au Sénégal »

Le choix de ce thème s'est justifié par le rôle de premier plan que le Ministère en charge de la santé a eu à jouer au début de la crise sanitaire. En effet, en plus de ses compétences en matière de santé, il a assuré la gestion et la coordination à la fois des actions de riposte et de collecte des aides de bonnes volontés pour mieux faire face à la crise. C'est par la suite, après la mise en place du Programme de résilience économique et social sous la tutelle du Ministère en charge de l'économie, qu'il a été déchargé de ces responsabilités.

Aussi, pour les autorités de ce ministère, la rencontre constituait une tribune pour communiquer et échanger avec des acteurs de haut niveau autour de la gestion de la pandémie au Sénégal.

Ainsi, Dans sa note introductive, la Directrice générale de la Santé est revenue largement sur la situation épidémiologique.

Après avoir évoqué les manifestations de la contamination au Coronavirus chez l'être humain et sur les modes de contamination, Dr NGOM a fait l'historique de l'évolution de la contamination dans le monde, depuis le premier cas apparu en décembre 2019 en Wuhan, en Chine. Ainsi, à la date du 12 octobre 2020, la situation de la contamination se présentait comme suit :

- Dans le monde : 37, 808,273 cas confirmés, dont 1, 080,790 décès ;
- En Afrique : 1, 584,631 cas confirmés, dont 38,598 décès ;

Au Sénégal, à la date du 15 octobre 2020, le pays a enregistré, sur 199,839 tests réalisés, 15,348 cas confirmés dont 13,637 guéris et 316 décès.

Abordant sa communication, Dr NGOM a présenté le dispositif de Coordination de la riposte et de gestion de l'épidémie, lequel dira-t-elle, est structuré a plusieurs niveaux :

- **Stratégique** : Comité National de Gestion des Epidémies multisectoriel et multidisciplinaire, Comité Interministériel de crise (Présidence de la République) ;
- **Opérationnel** : Activation du Centre des Opérations d'Urgence Sanitaire avec un système de gestion d'incident (SGI) pour apporter une réponse rapide et coordonnée à la Covid-19 ;
- **Tactique** : avec les Comités régionaux de Gestion des Epidémies présidés par les Gouverneurs de Région autour de tous les sectoriels, les collectivités territoriales et les acteurs communautaires

Ensuite en ce qui concerne le dispositif de traitement et de prise en charge des malades, elle a fait le point sur les sites existants à date, (35 au total répartis à travers le pays avec 26 hospitaliers et 9 extra hospitaliers), en mettant l'accent sur leurs capacités d'accueil et sur les matériels médicaux disponibles (machines, équipements, laboratoires, etc.)

Evoquant l'impact de la crise sur la situation financière des hôpitaux le coût élevé de la prise en charge de la maladie, entièrement pris en charge par l'Etat du Sénégal. Ceci, jugulé au déficit

de prise en charge des autres maladies avec le recul des consultations (plus de 274,000, écart entre les chiffres de mai 2019 et ceux de mai 2020 par exemple), a entrainé un déficit des hôpitaux de l'ordre de 9, 520, 797,898 FCFA sur les recettes propres entre les mois d'avril et juin 2020. Cette situation s'est traduite aussi sur la prise en charge salariale par les recettes propres, par un déficit de 4, 107, 336,190 FCFA.

Terminant sa communication, Dr NGOM a soulevé quelques contraintes et perspectives auxquelles le système sanitaire du Sénégal fait face :

- Contraintes :
    - Persistance du déni et de la stigmatisation
    - Insuffisance dans l'encadrement des rassemblements (respect des gestes barrières)
    - Insuffisance des ressources
    - Ralentissement dans la fréquentation des structures
- Perspectives :
    - Assurer la continuité des services de santé (surtout en cette période d'hivernage)
    - Renforcer la communication sur les risques et l'engagement communautaire
    - Mesurer la séro prévalence et évaluer le risque COVID au Sénégal

Communication de M. Tirivangani Motazu (AFRODAD) : « Lancement de la Charte de l'emprunt africain »

L'atelier a servi aussi de prétexte à AFRODAD de procéder au lancement de la Charte de l'emprunt africain, élaborée par AFRODAD depuis 2018.

Ainsi, Mr Tirivangani Motazu est revenu sur le contenu de ce document qui pose la nécessité de : *« S'engager à poursuivre l'aspiration partagée d'une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable, telle que inscrit dans l'Agenda 2063 «l'Afrique que nous voulons»; ». Ceci, par l'établissement d'un « équilibre durable entre les niveaux d'endettement public et la nécessité d'accélérer le développement inclusif, et d'améliorer la prestation du service public en Afrique ».*

Pour atteindre cet objectif, la charte définit 9 principes directeurs auxquels les états africains signataires doivent respecter dans le cadre de la gestion de la dette souveraine. Cette démarche vise à éviter les expériences de surendettement qu'ont connu certains pays africains du fait d'une contraction et accumulation de leur dette publique. Ainsi, les enseignements, tirés de ces expériences, posent *« la nécessité pour l'Afrique de se tourner vers l'intérieur pour trouver des solutions vers une dette durable est inévitable ».*

Cette charte constitue une proposition de code de conduite des Etats dans lequel ils doivent s'engager :

- A mettre en place un « cadre juridique solide garantissant une large consultation sur les exigences à remplir, la prudence des emprunts publics, le niveau de transparence et de responsabilité dans les processus et accords d'emprunt, et la bonne surveillance dans l'utilisation des fonds empruntés ».

- A instituer « un organisme de gestion de la dette publique dont les fonctions comprennent la préparation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme; la préparation et la publication d'un plan d'emprunt annuel; conseiller le ministre des Finances sur tous les emprunts publics; évaluer tous les prêts et garantis fournis, faire des analyses annuelles de viabilité de la dette; et préparer des prévisions de dette publique. »
- Veiller aux « liens et interdépendances entre la gestion de la dette, la politique budgétaire et la politique monétaire » par la promotion d'un cadre de politique macroéconomique et l'adoption d'une loi sur la responsabilité fiscale »

Communication de Dr Moustapha SENE : « La dette dans le contexte Covid-19 »

Dans un contexte où l'Etat du Sénégal a mis en place un Plan de relance économique, cette communication a été orientée vers : Comment mettre la dette au service d'une relance ?

Ainsi, Dr SENE a mentionné dans ses propos introductifs :

- la Dette en hausse du fait de la COVID-19
- les Risques budgétaires actuellement maitrisés mais… mais…besoins de
  - ✓ Suivi plus rapproché de la dette et de son utilisation
  - ✓ Exploration d'autres sources de financement innovant
  - ✓ Annulation-Suspension dette due aux créanciers publics et privés

Il a ensuite décrit :

Une vue du contexte international avec :

- **les vulnérabilités liées à la COVID** : entre 100 à 110 millions de personnes pourraient basculer dans l'extrême pauvreté et des progrès d'une décennie en matière de développement durable compromis et,
- **les initiatives internationales** : l'Initiative du G20 pour la suspension de la dette (DSSI), mais elle couvre moins de 20% de la dette des pays éligibles, le Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) du FMI constitués de dons aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables en cas de catastrophe naturelle ou sanitaire. La Banque mondiale a injecté 160 milliards $ sur 15 mois dans 100 pays au profit des personnes pauvres et vulnérables, et pour soutenir la reprise économique etc.

La COVID-19 et le financement extérieur au Sénégal notamment :

- **les Impacts macroéconomiques de la COVID-19** : la chute (en projection) de la croissance économique en 2020, le creusement du déficit budget et la hausse de la dette publique (en projection)
- **la dette et le financement de la COVID-19 :**
  - **Aide d'urgence rapide FMI** (264 milliards FCFA)
  - **Prêts concessionnels** : Banque mondiale (138 milliards (mds) FCFA), BAD (60 mds), BID (98 mds), BOAD (15 mds)
  - **Financement additionnel** : Secteur privé et autres donateurs (15 mds), BOAD (report de principal de la dette pour 11 mds), BCEAO (surplus 4 mds sur les dividendes et commissions de transferts)

- **Initiative G20 de suspension de paiements du service de la dette :** environ 90 milliards (dont 30 milliards au titre de paiement des intérêts).

Cet endettement a permis, en partie, de prendre en charge le financement du Programme de résilience économique et sociale (PRES) de 1,000 milliards de FCFA soit (7% du PIB) dont 628,4 milliards décaissables.

Dr SENE, au regard de ce constat, souligne une hausse attendue du service de la dette sans allègement. Mais malgré cela sur :

- **les perspectives budgétaires** : le Sénégal garde une bonne notation souveraine :
  - Moody's: Ba3 (août 2020) avec perspective negative liée à la COVID
  - S&P : B+ stable (décembre 2019)

Il a par ailleurs, souligné la volonté de l'Etat:

- de faire un plaidoyer auprès des grands pays émergents (Chine-Inde-Turquie…), pour leur adhésion au DSSI
- d'améliorer la mobilisation des ressources domestiques : restaurer la croissance économique et accélérer la modernisation fiscale
- d'améliorer le rendement de la dépense : Cadre de dépenses à moyen terme, passage au budget-programme dès la Loi des finances 2021, etc.
- de renforcer les capacités institutionnelles: renouveau du Comité national de Dette Publique (manuel de procédures, réunions trimestrielles présidées par le Ministre des Finances, logiciel de gestion de la dette,…)
- de poursuivre l'intégration des entreprises du secteur parapublic dans la base de données pour un meilleur suivi des risques budgétaires

- **les Implications sur le développement durable :**
  - l'évaluation des Progrès sur les ODD avec une perte globale notée de 3,2 points de pourcentage,
  - des simulations sur les impacts de la covid-19 et du PRES sur les années 2020 & 2021.

Concluant sa communication, Dr SENE a formulé les recommandations ci-après, à l'endroit de l'Etat du Sénégal :

- Continuer à respecter les normes de transparence
- Œuvrer à élargir (CREMPF) le marché financier qui reste un marché secondaire pour les Etats, afin de réduire le risque de change sur la dette souveraine
- Restructurer et reprofiler au besoin la dette pour ne pas affecter la notation souveraine
- Innover davantage pour financer les investissements structurants : PPP dont l'adoption est espérée très bientôt
- Le 1/3 du financement du PAP[4]2A (2019-2023) est attendu du secteur privé: créer un cadre propice à l'investissement productif

[4] Plan relance économique élaboré par l'Etat le cadre des effets de la crise sur l'économie.

Communication de Mr Momar NDAW : « Force Covid-19 et Résilience »

Mr NDAW, dans sa communication est revenu sur la structuration du **Programme de résilience économique et sociale :**

- Le soutien au secteur de la santé ;
- Le renforcement de la résilience sociale des populations ;
- La préservation de la stabilité macroéconomique et financière du pays ;
- La garantie d'un approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques et en denrées de première nécessité ;

Ainsi, il dira que l'Etat du Sénégal, dans un souci d'efficacité, a institué un Comité de Suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE COVID 19 en vue de garantir la transparence dans la mise en œuvre du Plan d'urgence et d'en mesurer la perception ainsi que l'impact auprès des populations.

Ainsi, Mr NDAW mentionna que sa communication sur le thème « FORCE-COVID19 et Résilience » est d'autant plus pertinente que la dette occupe une place centrale dans la mise en place du budget des 1000 milliards du FORCE COVID 19. En effet, sur les 1000 milliards annoncés les ressources mobilisées, à date, pour la mise en œuvre du Programme de résilience, s'élèvent à 635,662 milliards de FCFA soit plus de 63,6% du budget initial et se composent ainsi qu'il suit :

- Prêts programmes, dons budgétaires et ressources internes pour un montant de 595,162 milliards ;
- Prêts projets et dons en capital pour un montant de 40,5 milliards de FCFA.

Poursuivant ses propos, Mr NDAW précisant que sur le budget de 1,000 milliards de FCFA, seuls 63% sont décaissables. Les 37% restants, concernent les facilités fiscales pour venir en appui aux entreprises.

Concluant ses propos, Mr NDAW souligne que l'endettement opéré par l'Etat du Sénégal pour financer le comité FORCE-COVID-19 est aussi un socle de relance et de résilience sur fonds de transparence dans la mise en œuvre assurée par le Comité de suivi des opérations du FORCE COVID19.

Communication du Professeur Babacar SENE : « Les Eurobonds en Afrique à l'épreuve de la Covid-19 ».

Sa communication a été axée sur trois points principalement : les émissions africaines sur le marché des eurobonds ; les eurobonds africains dans le contexte de la Covid-19 ; la liquidité mondiale facteur de soutenabilité de la dette des pays africains présents sur les eurobonds. (Cf document de présentation joint en annexe).

Dans sa note introductive, Professeur SENE a commencé par définir le marché des eurobonds qui selon lui « est un marché de titres de dette en devises à travers des syndicats de placement composés de banques d'investissement et de société financières qui organisent la distribution à l'échelle internationale ». Dans son fonctionnement, « les titres émis par les souverains et les corporates sur un marché primaire (listing) sont ensuite échangés sur de nombreux marchés secondaires (Francfort, Ireland, Londres, Luxembourg etc.) ». Dans sa structuration, le marché des eurobonds est divisé en plusieurs compartiments ; Exemple : les obligations eurodollars, les

obligations eurosterlings, etc. Par ailleurs, il a précisé que le préfix euro peut prêter à confusion. Les eurobonds tiennent leur nom des dépôts de dollars US en Europe dans les années 60.

Aujourd'hui, Pr SENE dira que malgré l'orientation de plus en plus marquée des pays africains vers les marchés des eurobonds, la présence du continent sur le marché des eurobonds reste très faible, 6% du marché mondial, largement dominé par la présence des pays asiatiques (37%), suivi des pays de l'Amérique latine (28%).

De même, d'octobre 2019 à juillet 2020, la présence des Banques d'Investissement sur le Marché d'Eurobonds (ME) est largement dominée par celle de JP-Morgan (17,69%), Standard Chartered Bank (16,41%), BNP Paribas (12,59%) et Citigroup (11,07%).

Relativement au premier point de sa présentation, Professeur a souligné l'orientation des Etats africains vers le ME a surtout été favorisée par la crise financière de 2008 qui a occasionné une baisse sans précédent des taux directeurs de grands banques centrales (FED, BCE, …), des taux d'intérêt négatifs et des politiques monétaires non conventionnelles. A cela s'est ajouté l'élargissement de l'espace budgétaire de ces pays grâce aux initiatives PPTE.

L'encours des émissions de l'Afrique se montent à 76,87 et 124,86 de milliards de dollars respectivement pour les Corporates et les Souverains africains. Pour la Sénégal, entre 2011 et 2018, le total des émissions d'euros bond se chiffre à 3,700 millions de dollars US, contractées à des taux se situant entre 4,75 et 8,75%.

Sur les euros bonds africains dans le contexte Covid-19, ont fortement augmenté, notamment sur le marché secondaire de Francfort (sur lequel interviennent la plupart de ces pays) dans lequel le pic des rendements à la maturité été atteint en pleine crise (mars 2020). Ceci, à la suite d'un phénomène de sur ajustement qui s'est opéré sur les marchés à la suite des annonces d'aides d'urgences des créanciers bilatéraux et multilatéraux. Ce phénomène traduit le comportement des investisseurs étrangers. Ainsi, la tendance haussière des rendements à la maturité s'est poursuivie au mois d'avril 2020, après une forte baisse, en début du mois, du fait d'un doute sur les marchés provoqué par l'appel pour l'ISSD privé. Toutefois, Pr SENE nota que l'évolution contraire a remarquée sur les marchés financiers aux Etats unis.

Abordant le dernier point de sa communication, Pr SENE note que la soutenabilité de la dette devient procyclique par rapport à la liquidité mondiale. Ainsi, dans cette période crise, l'argent injecté en 2020 (environ 6,000 milliards de dollar US) par les grandes institutions financières (FED, BCE, etc.) a contribué à la soutenabilité de la dette des pays africains présents sur le marché des eurobonds. De ce point de vue, le Sénégal a enregistré sur le marché des eurobonds une moyenne de 5,17% et 5,77% des rendements à la maturité, respectivement au 28 août et 2 octobre 2020, et occupe la cinquième place en Afrique (après Maroc, Namibie, Afrique du Sud et Rwanda).

Communication de Mr Mamadou Mignane DIOUF : « Quels arguments pour quelle stratégie pour une annulation de dette des pays africains et du SUD, dans un contexte de crise à la COVID19? »

A l'entame de ses propos Mr Diouf a fait le point :

- sur l'importance d'une part, du besoin de financement des Etats africains (1,200 milliards de dollars jusqu'en 2023) et d'autre part du stock de dette des pays d'Afrique subsaharienne qui se chiffre à 625 milliards de dollars en fin 2019 soit un accroissement de 42% depuis 2015
- sur les voix qui se sont levées pour soutenir la demande d'annulation de la dette. Il s'agit principalement :
    - Le 23 mars, de l'Assemblée nationale de l'Équateur qui a demandé la réalisation d'une union des gouvernements d'Amérique latine pour suspendre le paiement de la dette.
    - Fin mars, des représentants de la CEMAC (communauté économique et monétaire des États d'Afrique Centrale qui regroupe 6 pays) ont demandé l'annulation de la dette extérieure de leurs pays.
    - Le 4 avril, du président sénégalais Macky SALL a demandé l'annulation de la dette publique de l'Afrique.
    - De la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) soutient que les pays endettés doivent pouvoir de manière unilatérale geler temporairement le remboursement de leur dette

Par la suite Mr DIOUF a axé sa communication autour de trois points :

Sur les raisons d'une annulation de la dette souveraine en contexte de Covid-19. Il évoque plusieurs types d'arguments (plus détails dans l'encadré ci-après) :

- Arguments juridiques ;
- *Arguments politiques- économiques- et sociaux ;*
- *Arguments politiques- économiques- et sociaux ;*

Sur la stratégie d'annulation de la dette : de l'appel de Dakar à une coalition internationale,

Il dira qu'un Appel officiel et étatique a été lancé à partir de Dakar, par le Chef de l'Etat, et cet appel a rencontré l'adhésion d'autres Chefs d'Etat qui l'ont approuvé et soutenu ; il a aussi rencontré les engagements de nombreuses organisations sociales citoyennes, altermondialistes, etc.

Aussi, estime-t-il que la campagne de plaidoyer dans ce sens doit être bâtie à deux niveaux :

- niveau diplomatique fort, et panafricaniste (car aucun pays africain à lui seul ne peut gagner cette bataille) ;
- niveau populaire de mobilisation sociale (avec des manifestations de soutien, avec des contres sommets, des activités et présences parallèles aux agendas internationaux des Institutions Financières, des Clubs de PARIS, de Londres, etc., mais aux agendas des grands groupes comme G7, G8, G20, etc.).

Dans sa conclusion, Mr DIOUF souligne la pertinence de cette campagne de plaidoyer, la nécessité d'avoir l'implication d'une presse forte engagée dans la bataille d'opinion. Les artistes et les créateurs doivent également s'impliquer pour l'adoption commune d'une approche multi acteurs, inclusive et complémentaire, pour faire face à la phase post Covid-19 et réussir la relance des économies africaines.

-« Arguments juridiques :

- *L'«état de nécessité» est une notion de droit utilisée par les tribunaux internationaux et définie à l'article 25 du projet d'articles des Nations Unies, adopté définitivement le 9 août 2001 par la Commission du Droit International (CDI) sur la responsabilité de l'Etat pour fait internationalement illicite ;*
- *le changement fondamental de circonstances : «L'exécution d'un contrat (ou d'un traité international) de dette peut être suspendue si les circonstances changent fondamentalement indépendamment de la volonté du débiteur. La jurisprudence en matière d'application des traités et des contrats internationaux reconnaît qu'un changement fondamental de circonstances peut empêcher l'exécution d'un contrat. Dans le cas de la crise actuelle, née du Covid-19, les circonstances ont fondamentalement changé dans le monde et au niveau de chaque pays.*
- *Cas de force majeure : Quand un État invoque l'état de nécessité, le changement fondamental de circonstance ou la force majeure pour suspendre le paiement de la dette, le caractère légitime ou non de cette dette n'a aucune importance. Quand bien même que la dette réclamée au pays serait légitime, cela n'empêche en rien ce pays d'en suspendre le paiement. Ce qui est alors fondamental, c'est que la population s'assure que l'argent effectivement libéré par le non-paiement de la dette soit utilisé au profit de la lutte contre le Covid-19 et ses conséquences économiques et sociales.*

-Arguments politiques- économiques- et sociaux: Les mécanismes d'endettement ont souvent soumis les pays africains et ceux du tiers –monde à des exigences et conditionnalités des IFI et des pays créanciers qui utilisent la dette pour exercer des pouvoirs exorbitants sur les pays endettés. Ces pays en développement que l'on désignait sous le sigle de PPTE(Pays Pauvres Très Endettés,) étaient soumis à des conditionnalités économiques, politiques et sociales telles qu'ils étaient contraints d'abandonner une partie de leur souveraineté au moment où la demande sociale des populations devenaient de plus en plus forte et variée

-Arguments moraux sociaux et écologiques : Nécessité de mobiliser des ressources pour faire face à la situation d'urgence sanitaire et que tout remboursement de la dette serait un obstacle réel

DISCUSSIONS

A la suite des différentes communications, les discussions, conduites par les modérateurs (MM Djibril NGOM et El Hadji Ibrahima SALL), ont porté sur les points suivants :

- Nécessité de juguler l'impératif sanitaire et la vitale audace économique : Le pari de la relance économique ne saurait être gagné sans la mise en œuvre rapide d'un vaccin fiable à l'échelle mondiale et à accès universel. Quelles perspectives pour le Sénégal sur le plan du vaccin
- Sur les différents scénarii envisagés pour la relance économique, quels sont les risques de négliger certains secteurs ?
- Ne faudrait-il pas envisager de supprimer la dette et ne plus parler de sa gestion ?
- Nécessité de poser la Suppression de la dette ou des intérêts ;
- Les expériences passées de défauts souverains montrent que l'endettement est un cercle vicieux ;
- Les pays ayant bénéficié, par le passé d'annulation de la dette, sont aujourd'hui plus endettés ;
- La dette un moyen pour les pays développés d'asservir davantage les pays pauvres endettés ;
- La complexification de la dette publique avec l'accroissement du poids des créanciers privés ;
- La problématique de la gestion rationnelle et judicieuse des fonds empruntés ;
- Promouvoir la responsabilité des Etats dans l'endettement comme démontrer dans la Charte de l'emprunt africain ;
- L'incidence des politiques macroéconomiques sur les politiques sectorielles (certains secteurs comme l'éducation n'ont pas bénéficié du programme de résilience de l'Etat mis en place dans le cadre de la crise) ;
- La Covid-19 ne doit pas servir de prétexte pour diminuer le budget d'autres secteurs comme l'éducation ou reporter le respect des accords avec les partenaires sociaux ;
- L'ampleur des dysfonctionnements révélés par la crise dans certains secteurs ;
- L'ampleur de l'impact de la crise sur certains secteurs sociaux et économiques ;
- Nécessité d'aligner toutes les décisions qui seront prises dans tous les secteurs à l'avis du comité national de gestion des épidémies
- Nécessité de mener la réflexion sur la prise en charge des autres secteurs, notamment sur la reprise scolaires ;
- Nécessité de faire une introspection et identifier la part de responsabilité des pays ;
- Nécessité de changer de paradigme et de rendre systématique l'évaluation des politiques publiques
- L'opportunité qu'offrent les budgets programmes d'aller vers l'évaluation des projets et programmes
- Nécessité de greffer la problématique des transferts frauduleux (fraude et évasion fiscale) qui impliquent des multi nationales et des agences de notation, à la question de l'endettement plus destructrice que l'endettement
- La nécessité d'inscrire le suivi et la maintenance des matériels médicaux acquis dans le cadre de la riposte dans les budgets de fonctionnement
- Question de la transmission de certaines maladies de l'animal à l'homme, nécessité d'intégrer les questions de santé animale et d'environnement dans les politiques de

développement des pays pauvres. Doter les services de santé animale-vétérinaires de politiques de stratégies de document d'orientation de moyens pour prendre en charge cet aspect/ moderniser les infrastructures et renforcer les capacités du personnel ; renforcer la capacité de la surveillance et des contrôles de ces maladies par ces vétérinaires

- Une évaluation générale des politiques sanitaires en perspective (modérateur) (sur des questions d'évaluation perspective)
- Nécessité que toutes les politiques publiques soulignent et fassent ressortir la dimension santé de leurs programmes/projets
- Ne pas limiter les politiques de santé à une somme de programme, c'est l'inverse qui doit se faire (c'est cela les limite des programmes verticaux palu-tuberculeuse
- L'importance des déficits financiers dans les hôpitaux créés en bonne partie par des programmes de gratuité qui n'ont pas été évalués et n'ont pas fait l'objet en contrepartie de subvention aux structures hospitalières. Ceci cause le déficit en médicaments et de déplacements du personnel des hôpitaux de niveau 3 vers les structures privées

Par ailleurs, le représentant et conseiller spécial du Président de l'Assemblée nationale, son Excellence Babacar BÂ, a pris la parole, après avoir relevé la pertinence du thème de la rencontre et remercier AFRODAD-LAREM pour l'invitation, il a informé l'assistance du lancement, le 12 octobre 2020, d'une campagne des parlementaires africains de plaidoyer en direction de l'annulation de la dette. Il dira, qu'à la suite de cette initiative, une rencontre de parlementaires est prévue à Abuja afin d'engager tous les parlementaires africains et leurs homologues des autres pays du Sud concernés par le fardeau de la dette pour mener la campagne en faveur de l'annulation de la dette.

Dans la même veine, Madame Mayemouna DIOP, représentante de la Présidente du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), a tenu à faire savoir que le thème de l'atelier rejoint la préoccupation du Conseil dont la session en cours porte sur **le Financement des collectivités territoriales à l'épreuve de la Covid-19,** et ceci, du fait que le développement doit être impulsé au niveau local.

Recommandations

De ces discussions il est ressorti un certain nombre de recommandations adressées aux autorités compétentes. Il s'agit de :

- Veiller à gérer de manière rationnelle et judicieuse les fonds empruntés par le renforcement du cadre juridique et la responsabilité de l'Etat (Cf projet de Charte de l'emprunt africain) ;

- Veiller à instaurer une prise en charge équitable et responsable des différents secteurs dans le contexte de gestion d'une crise sanitaire ;

- Tirer des leçons apprises dans la stratégie d'endettement, notamment en période crise sanitaire ;

- Développer une stratégie efficace de prise en charge des dysfonctionnements révélés par la crise dans les différents secteurs ;

- Veiller à l'harmonisation et à la cohérence des décisions prises dans tous les secteurs, notamment en période de crise ;
- Assurer une utilisation efficace de la dette publique en rendant systématique l'évaluation des politiques publiques (Mettre à profit l'approche budget-programme édictée par la Loi organique portant Loi de finances) et inscrire le suivi et la maintenance des matériels acquis dans les budgets de fonctionnement ;
- Intégrer la problématique des transferts frauduleux dans la gestion de l'endettement public ;
- Du fait de la transmission de certaines maladies de l'animal à l'homme, intégrer les questions de santé animale et d'environnement dans les politiques de développement des pays pauvres. Pour cela:
    - doter les services de santé animale-vétérinaire de politiques de stratégies de document d'orientation et de moyens pour prendre en charge cet aspect ;
    - moderniser les infrastructures et renforcer les capacités du personnel ;
    - renforcer la capacité de la surveillance et des contrôles de ces maladies par ces vétérinaires ;
- Promouvoir l'intégration d'une dimension santé dans les projets et programmes de toutes les politiques publiques;
- Promouvoir une stratégie cohérente d'élaboration, de mise en œuvre et de coordination des politiques publiques ;
- Procéder à l'évaluation des programmes de gratuité de santé qui crèvent les déficits financiers des hôpitaux ;
- Veiller à la mise à disposition des hôpitaux des subventions en contrepartie de la prise en charge des programmes de gratuité ;

Contraintes et limites liées à l'organisation de l'atelier

L'atelier s'est tenu dans un contexte très particulier lié à l'exigence de respecter les mesures barrières pour contrer l'évolution de la contamination du Coronavirus. Cela a fortement poussé les organisateurs à limiter le nombre de participants à la rencontre dont un nombre plus élevé aurait permis d'enrichir davantage les échanges.

Il est aussi à remarquer qu'il était attendu, du ministère en charge des finances et du budget et le bureau du FMI au Sénégal, d'aborder certains points inscrits dans les termes de référence relatifs à l'analyse des récents rapports sur la viabilité de la dette du Sénégal. Cependant, leur absence à la rencontre n'a pas rendu cela possible.

Le dernier point qu'il convient de souligner est que le temps imparti aux discussions était très insuffisant pour permettre aux participants de s'épancher davantage sur la thématique, tenant compte de son acuité et du contexte. Toutefois, les bases ont été posées pour poursuivre le débat et certainement, AFRODAD et le LAREM ne manqueront pas d'étudier les possibilités de promouvoir la tenue régulière de discussions sur la question de l'endettement des pays africains.